



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JANVIER 2018

RAPPORT MORAL PORTANT SUR 2017

Suite à l'AG de l'année dernière, le conseil d'administration dont je suis devenue la présidente a dû reprendre en main l'association sur deux points :

- 1.- Remettre au centre de nos actions et activités les objectifs de notre association : défendre, développer et faire connaître nos forêts de Saint Germain-en-Laye et de Marly qui constituent un patrimoine de biodiversité face aux menaces de grignotage des lisières, de morcellement et de fragmentation. Notre association défend une voie étroite qui concilie les équilibres écologiques et les besoins sociaux, tout en prenant en compte la nécessité de moyens pour l'ONF d'en effectuer une gestion raisonnée et pérenne.
- 2.- Redonner aux administrateurs la possibilité de relancer leurs actions

1.- DEFENDRE

Projet du tram 13.-

Depuis le début les Amis de la Forêt ont été en faveur de prolonger la ligne existante entre St Germain Grande Ceinture et Noisy le Roi dans un sens vers Versailles et dans l'autre vers Cergy ce que l'on appelait alors la TGO (Tangentielle Grand Ouest) afin de favoriser le transport inter banlieue pour éviter de repasser par le centre de Paris et/ou La Défense. En continuité avec la future ligne 18 qui joindra Orly à Versailles il y a un grand intérêt social et humain à remettre en service l'ancienne Grande Ceinture reliant ainsi les universités Paris Saclay, Saint Quentin, Saint Germain et Cergy-Pontoise. En 2008 lors de l'enquête publique est apparue un greffon que nous avons surnommé virgule entre la gare de la Grande Ceinture et le centre de Saint-Germain pour établir une liaison entre la TGO et le RERA. C'est cette virgule imposée par les élus et la technostructure que nous avons dénoncé dès le début des enquêtes publiques en 2008. Mais cet objectif a été perdu de vue par la suite par le précédent président.

Nos actions pour combattre cette virgule en rejoignant d'autres associations.-

- En soutenant toutes les initiatives portées par l'EPESG (Ensemble pour l'Environnement de Saint Germain) dont la présidente Monique Dumont possède complètement le dossier. Notamment nous avons soutenu la pétition que cette association a lancé sur change.org contre cette virgule. Pétition également relayée par la SPPEF (Société de Protection pour la Protection des Paysages et l'Esthétique de la France) dont l'EPESG est membre adhérent et également par Yvelines Environnement
- Pour nous aider dans ce combat, nous avons adhéré au CADEB, collectif d'associations de protection de l'Environnement de notre boucle de Seine ; nous avons publié un article dans sa lettre de Novembre-Décembre 2017, puis à nouveau dans celle de Janvier-février 2018 ;
- Nous avons adhéré à la Fédération Patrimoine-Environnement ;
- Nous avons aussi envoyé une lettre à Pierre Fond, président de l'intercommunalité de la SGBS en lui demandant un rendez-vous afin d'étudier d'autres scénarii avec les critères suivants :
 - Préserver la forêt, l'avenue des Loges et le parc avec leur accessibilité pour tous,
 - Assurer une meilleure mobilité à l'intérieur de la communauté SGBS ainsi que vers les autres villes avec une priorité pour Versailles et Cergy,
 - Dépenser moins tout en étant plus sécurisant qu'un train pour les hommes et les animaux.
- Nous avons aussi accordé des interviews dans le Courrier des Yvelines qui a largement relayé le sujet des nouveaux défrichements de la Virgule.

Des abattages prévus bien supérieurs à ce qui avait été prévu par l'enquête publique. –

Dans un 1er temps, les coupes dont nous avons eu connaissance portaient sur deux zonages. D'une part des arbres situés sur l'emprise du Tram13 (domaine STIF), marqués d'un point rouge/orange, qui ont pour but de compléter les défrichements opérés en février 2016. Il apparaît en effet que des Espaces Boisés Classés de la forêt n'auraient pas été déclassés à temps, ce qui expliquerait un défrichage en deux fois. ▯ D'autre part, des arbres situés sur l'emprise de la forêt (domaine ONF), marqués d'un point vert, mais qui risquent de se trouver fragilisés par une mise en lumière brutale et/ou qui peuvent, par leur hauteur, présenter un risque de chute sur les caténaires. S'ajoute à cela deux autres éléments : la nécessité de recréer une piste piétonne/forestière de 4m par l'ONF, bien prévue dans l'enquête publique, et surtout la création d'une « lisière paysagée progressive » qui implique d'abattre tous les grands arbres résiduels en bordure du Tram 13. C'est ce point très important qui nous a alertés car il avait pour conséquence un bouleversement visuel de la forêt. C'est ainsi qu'un arbre remarquable, le chêne à la Vierge, devait être coupé.

Quelques calculs ont permis d'estimer à plus de 6 hectares la surface ainsi défrichée uniquement avenue de Loges. Un chiffre bien supérieur aux surfaces officielles (2,3ha pour tout le tracé de la Virgule). Hors emprise ONF (verte), ce chiffre tombe à 3ha mais toujours supérieur aux données officielles.

Révision du PLU de Saint Germain. –

La consultation du PLU par les Saint Germainois s'est déroulée durant les vacances de Noël. Pascal Daviau a déposé au nom de notre association nos commentaires le 20 décembre 2017. Sur la forme : consultation pendant les vacances de Noël, « verbiage abscons techniciste », pas de comparaison possible entre le PLU de 2005 et celui présenté en 2017. Sur la forme, deux points ont retenu notre attention : le risque de déclassement d'un bon nombre d'Espaces Classé Boisés (EBC) tel que celui de la Charmeriaie et la construction d'immeubles de grande hauteur en forêt et/ou en lisière de forêt.

Statut de forêt de protection. – Remise de la pétition de 1380 signatures pour le classement en forêt de protection aux ministres de l'Agriculture, de l'Ecologie et de Monsieur le Maire de Saint Germain. Elle avait été lancée en 2016 sur change.org, et se trouve toujours sur notre site en première page. La demande de statut a été relancée par le Préfet fin novembre 2017 et des consultations du public et des associations doivent se tenir dans le courant de l'année. Nos craintes sont que la partie de forêt entourée par la virgule (c'est-à-dire entre le Camp des Loges et la ville, soit environ 70 à 100 ha !) ne soit pas prise dans le périmètre de protection pour permettre une urbanisation rampante.

Propreté de nos forêts. – Les dépôts en forêt se poursuivent. Nous avons continué à participer à l'opération forêt propre réalisée chaque année avec les Ateliers de l'Environnement. Sur notre site internet, vous pouvez facilement en quelques clics signaler un dépôt sauvage: <http://www.amisforestsaintgermainmarly.fr/rubrique-6/page-42> qui sera relayé à l'ONF. Ce dernier a mis des caméras dans des endroits critiques et a pu ainsi faire procéder à des condamnations cet automne.

2.-ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Arbres remarquables.- Créé en 2015, le groupe de travail "Arbres remarquables" avec pour responsables, Pascale Dugit-Gros et Pascal Daviau est désormais solidement constitué. Son objectif consiste à mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables de Saint Germain qui n'avait pas été actualisé depuis la tempête de 1999. Bien des arbres sont tombés depuis et il faut tout reprendre, parcelle après parcelle. Un travail long mais passionnant qui allie sens de l'observation, rigueur, patience et découverte de la forêt dans une ambiance conviviale. 2017 a marqué l'achèvement du recensement de la partie du massif situé au sud de l'axe RD Achères-Maisons-Laffitte. Au total plus de 90 parcelles ont été parcourues, 103 arbres ont fait l'objet d'une fiche de recensement, et parmi eux 40 ont été proposés à l'ONF pour classement final. La décision revient désormais à l'ONF qui doit se positionner sur cette sélection.

L'organisme gestionnaire envisage par ailleurs la mise à jour de la carte de la forêt fin 2018, une date butoir pour notre groupe de travail qui doit donc achever cette année le recensement de la partie nord. Les arbres retenus par l'ONF seront positionnés sur cette mise à jour. A terme, l'ancien guide des arbres remarquables de l'Association sera actualisé. Un sentier de randonnée pourrait également voir le jour

Balisage du sentier des Oratoires. – sous la supervision de Bernard Mouton d'Alain Gauthier. Faute de temps et de moyen nous n'avons paré qu'au plus pressé.

3.-FAIRE CONNAITRE

Sorties. – Nous avons pu les relancer en proposant de nouvelles sorties :

- Deux sorties botaniques le 21 juin et le 7 octobre
- Une sortie culturelle forêt : « sur les pas de Maurice Denis de la Terrasse à la forêt de Saint Germain » le 4 novembre
- Une reprise des sorties histoire, « Découverte des vestiges historiques en forêt de Marly » par Pierre-Emile Renard, le 21 novembre
- La sortie sur les champignons habituelle le 21 octobre

Forums. - Participation aux forums de Marly, Saint Nom la Nature (avec le stand de l'association Saint Nom la Nature) Louveciennes (avec le stand de l'association Racines) le 9 septembre et St Germain en laye le 23 septembre. Grâce à Bernard Mouton, ces forums ont pu être assurés.

Nouvelle publication. – Grâce à la collaboration d'Isabelle Otlet avec l'association des Amis de Maurice Denis, une brochure intitulée « Sur les pas de Maurice Denis » a été publiée en juin 2017. Vous pourrez la trouver à l'OT, au Musée Maurice Denis et également au fond de cette salle.

Comité de gestion patrimoniale ONF. - Le nouveau directeur de l'Agence de Versailles, Michel Béal a présenté lors des deux réunions (19 mai pour Marly et 22 mai pour Saint Germain) les nouvelles orientations des forêts périurbaines, suite à une réflexion menée par l'ONF depuis 2012 pour répondre aux reproches qui lui étaient faits d'une gestion en futaie régulière (synonymes de coupes rases) alors que le souhait des visiteurs de forêt est celui d'une gestion en futaie irrégulière (qui assure un mélange de différentes classes d'âges et ne prélève que les arbres arrivés à maturité).

Fédération Nationale des Sociétés Amis des Forêts. - Signalons la journée de la fédération qui a eu lieu le 29 septembre 2017 en forêt de Retz à Villers-Cotterêts et à l'abbaye de Longpont sur le thème « La vie secrète du hêtre en forêt de Valois ».

Site internet et communication. –

- 3 lettres aux adhérents en 2017 ;

- Site internet de plus en plus utilisé en termes d'actions comme publicité sur la pétition pour l'obtention du statut de forêt de protection, signalement des dépôts sauvages en forêt.

Conférence débat. – Le 7 octobre, Jean Grandclerc a tenu une conférence débat autour de son livre, « Réformer la France : mission impossible ? ». En effet pour nous la défense de nos forêts passe aussi par la réforme de l'état. En effet nous avons pu constater lors de toutes les enquêtes publiques qu'elles sont menées d'une façon tout à fait anti démocratique et imposent une solution venant des politiques et de la technostructure. Il n'y a pas de présentation d'un diagnostic basé sur des besoins réels, des objectifs précis du projet et la proposition de scénarios possibles pour répondre à ces objectifs en donnant avantages, contraintes et coûts de ces scénarios pour que les citoyens puissent se prononcer.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Renouvellement de notre agrément interdépartemental au titre de la protection de l'environnement. Durant tout le printemps nous avons dû reprendre la gestion de l'association qui avait été laissée à l'abandon ces trois dernières années, comme par exemple pas de document officiel du rapport moral portant sur l'année 2016. Nous avons dû compiler un grand nombre de ces documents afin de pouvoir déposer fin mai le dossier pour obtenir le renouvellement de cet agrément pour notre association. Ce travail très long et fastidieux a été supervisé par Pascale Dugit-Gros avec la participation de nombreux membres de notre CA. Il a été récompensé par le renouvellement de notre agrément pour une période de 5 ans par la Préfecture.

Secrétariat et documentation. - Les activités ont été revues entre Pascale Dugit-Gros, secrétaire adjointe et Marie-France Ricard.

Réunions. –

- 5 conseils d'administration
- 2 réunions de bureau
- Nombreuses réunions informelles notamment avec l'EPESG au sujet de la virgule du tram 13.

Suivi de nos finances et de nos modes de gestion

Avec l'expertise de Olivier Lefranc et Jean-Yves Parte, nous assurons un suivi plus précis et plus scrupuleux de notre trésorerie. Nous avons en particulier réalisé des économies sur plusieurs postes importants de dépenses et reprecisé le processus de validation des dépenses.

4.- PERSPECTIVES POUR 2018

Défendre. –

- Continuer à minimiser l'impact de la virgule du tram train 13 sur la forêt
- Suivre le dossier de statut de protection pour la forêt de Saint Germain avec une attention toute particulière à ce que l'ensemble du massif soit pris en compte dans ce statut.
- Participer aux Etats Généraux de la forêt lancés par la mairie de Saint Germain-en-Laye fin 2017. Le premier atelier s'est tenu le 17 janvier.

Préserver et développer. -

- Le recensement des arbres remarquables du massif de Saint Germain doit être terminé et validé par l'ONF fin 2018 et nous verrons comment faire une valorisation de ce travail (sentier, guide).
- Participer avec l'ONF à leur nouvelle politique sur leur gestion des forêts.
- Relancer le balisage du sentier des Oratoires

Faire connaître. –

- Développer nos sorties en particulier en liaison avec l'Office de Tourisme
- Organiser une conférence débat sur la forêt

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

5.- RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration appelés à se représenter sont : Pierre-Emile Renard, Pascal Daviau, Olivier Lefranc, Isabelle Otlet, Florence Delaval, Pascale Dugit-Gros, Bernard Mouton. Ils sont ré élus à l'unanimité.

Alain Gauthier fait acte de candidature et est élu.

6.- AUGMENTATION DES COTISATIONS

Une augmentation des cotisations est proposée :

- Etudiants Chômeurs : 3€
- Individuel : 12€
- Couple : 18€
- Association et bienfaiteurs : > ou = 20€

L'augmentation est approuvée à l'unanimité.

Rapport financier 2017 et sur cinq derniers exercices

DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
MAS Secrétariat et location de salle	412 €	303 €	366 €	484 €	572.43 €
Reprographie	218 €	320 €	907 €	1 755 €	410.15 €
Poste	783 €	457 €	238 €	140 €	335.72 €
Assurances	437 €	449 €	463 €	485 €	234.83 €
Cotisations, abonnements	350 €	478 €	313 €		408.00 €
Frais et achats divers	723 €	483 €	59 €	169 €	
Site internet fonctionnement	741 €	72 €	0 €	0 €	
Divers					
Total dépenses fonctionnement	3 664 €	2 561 €	2 345 €	3 033 €	1 961.13 €
Publications	1 530 €	0 €	0 €	0 €	700.00 €
Refonte site internet		1 419 €	3 321 €	0 €	
TOTAL DEPENSES	5 194 €	3 980 €	5 666 €	3 033 €	2 661.13 €
RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisations	1 939 €	2 063 €	1 336 €	1 774 €	1 700.00 €
Publications	1 950 €	435 €	200 €	400 €	300.00 €
Sorties					70.00 €
Subventions	500 €	0 €	0 €	0 €	0.00 €
Ristournes banque	0 €	0 €	48 €	120 €	80.78 €
Conférences			30 €	0 €	
Total recettes standard	4 389 €	2 498 €	1 614 €	2 294 €	2 150.78 €
Recettes Exceptionnelles		0 €	0 €	0 €	0.00 €
TOTAL RECETTES	6 594 €	2 498 €	1 614 €	2 294 €	2 150.78 €
RESULTAT fonctionnement	725 €	-63 €	-732 €	-739 €	189.65 €
RESULTAT	1 400 €	-1 482 €	-4 053 €	-739 €	-510.35 €

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.
Fait à Saint Germain le :

5/02/2018



Marguerite Vincenot
Présidente